

# Règles de fonctionnement

## 2021-2022



ÉCOLE  
**DES MOUSSAILLONS-  
ET-DE-LA-TRAVERSÉE**

Ce guide s'adresse à toutes les personnes qui fréquentent l'école: élèves, employés, parents, visiteurs et bénévoles.

## HORAIRE DE LA JOURNÉE

7h40	Arrivée des autobus + débarcadère Moussaillons
7 h 45	Arrivée des élèves marcheurs et en voiture
7 h 52	Début des cours
9h25-9h40 ou 9h55-10h10	Récréations
11 h 16	Dîner
12 h 31	Entrée des élèves (marcheurs admis sur la cour à 12h25)
12 h 34	Début des cours
13h37-13h52 ou 14h00-14h15	Récréations
14 h 55	Fin des cours
15 h 05	Départ des élèves (les portes du SDG n'ouvriront qu'une fois le signal de départ des autobus sera donné)

### Précolaire régulier : MERCREDI ★

Après-midi où le précolaire n'a pas de cours.

Le service de garde prend en charge les élèves pour l'après-midi (pas d'inscription) et le service de garde est offert après l'école comme à l'habitude (pour les élèves inscrits).  
Les parents peuvent donc venir chercher leur enfant à 11h13 s'ils le désirent.

**IMPORTANT** : il n'y a aucune surveillance à l'extérieur avant 7 h 40 et avant 12h31 l'après-midi et les élèves sont sous la responsabilité des parents.

Les élèves « marcheurs » sont admis sur la cour d'école à ces heures, malgré les intempéries.

# HORAIRE DU SECRÉTARIAT

**7 h 45 à 11 h 15**

Fermeture sur l'heure du dîner

**12 h 30 à 15 h 30**



**ÉCOLE DES MOUSSAILLONS-ET-DE-LA-TRAVERSÉE**  
**514-380-8899**

## MOUSSAILLONS

**Secrétariat**                   poste 4691  
**Absences**                    poste 4692  
**Technicienne SDG**        poste 4695  
Courriel-école :lesmoussailons@csdgs.qc.ca

Courriel SDG :           sdg.desmoussailons@csdgs.qc.ca  
Site Internet :           http://moussailons.csdgs.qc.ca

## DE LA TRAVERSÉE

**Secrétariat**                   poste 4701  
**Absences**                    poste 4702  
**Local SDG**                    poste 4709  
**Classe principale SDG**    poste 4705  
Courriel-école :delatraversee@csdgs.qc.ca

# RÔLES

À l'école des Moussaillons-et-de-La-Traversée, nous jouons tous notre rôle afin de bien vivre ensemble :

## RÔLE DE L'ÉLÈVE

- Obéir pour ta sécurité (respect immédiat des consignes, port de l'équipement de protection demandé, respect des règles sanitaires).
- Collaborer, avoir confiance
- Apprendre, laisser les autres apprendre et permettre à l'enseignant de jouer son rôle
- Avoir du plaisir, être bien, permettre aux autres d'être bien (engagement)

## RÔLE DE L'ENSEIGNANT

- Donner de la sécurité
- Connaître ses élèves
- Enseigner les notions nécessaires à ses élèves pour qu'ils puissent passer au niveau supérieur
- Avoir du plaisir avec ses élèves

## RÔLE DU PARENT CAPITAINE

- Veiller à la sécurité de son enfant (règles familiales, routines, prévisibilité, etc.)
- Lui donner les bagages nécessaires pour réussir sa vie et être heureux (répondre à ses besoins, l'ouvrir au monde et à son environnement)
- Collaborer avec les intervenants de l'école, créer un pont de confiance
- Apprendre à le connaître (à travers ses défis, ses intérêts, ses étapes de croissance, ce qui le stress et ce qui l'apaise...)
- Avoir du plaisir avec lui (lui accorder de l'attention positive, participer au renforcement positif)



# CODE DE VIE

DONC:



AUCUNE VIOLENCE VERBALE OU PHYSIQUE NE SERA TOLÉRÉE

En tout temps, les élèves, le personnel et les parents adoptent un langage respectueux à l'intérieur de l'école et sur le terrain de celle-ci.



Je fais preuve de **RESPECT** envers moi-même, les autres et les lieux.

## À FAIRE

## DONC:

	À FAIRE	DONC:
<b>Soi-même</b> 	Je suis <b>positif</b> ; je suis <b>propre</b> de ma personne; j' <b>accepte</b> les différences et fais preuve d'ouverture; je suis présent et j' <b>arrive</b> à l'heure.	Je ne dis pas de mauvais mots sur moi-même, mon école, les adultes et les élèves.
<b>Les autres</b> 	Je m'adresse aux autres (les élèves et le personnel) avec respect; je <b>vouvoie</b> les adultes qui l'exigent.	Je ne sacre pas; je ne traite personne de nom; je ne crie pas pour me faire comprendre.
<b>Habillement</b> 	Je m' <b>habille</b> de façon appropriée selon la saison; je <b>porte</b> des vêtements qui respectent les valeurs de l'école; je <b>change</b> de chaussures lorsque je vais à l'extérieur lors des changements de saison; je porte des bottes en hiver.	Je ne porte pas de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vêtements à caractère violent;</li> <li>• camisole à bretelles spaghetti ou sans bretelle;</li> <li>• chandail à l'abdomen;</li> <li>• jupe ou short recouvrant la fesse et une partie de la cuisse</li> <li>• de décolleté plongeant ou un dos dénudé</li> </ul>
<b>Déplacements</b> 	Je <b>marche calmement</b> lors des déplacements; je suis <b>en silence</b> ou je <b>chuchote</b> lorsqu'on me le demande; je vais à la <b>toilette</b> et <b>bois de l'eau</b> lorsque l'horaire le permet.	Je ne cours pas; je ne crie pas; je ne bouscule pas; je ne joue pas dans les casiers; je sors le moins possible de la classe; si cela est urgent, je dois avoir l'approbation de l'adulte.



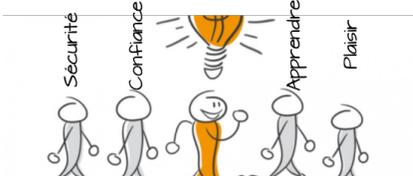
## Je fais preuve de **COLLABORATION** envers les autres.

<p>Avec les autres</p>	<p>Je travaille <b>main dans la main</b> avec les adultes;</p> <p>j'accepte de suivre l'adulte;</p> <p>je fais preuve d'<b>humilité</b> (j'admets mes torts);</p> <p>je suis <b>responsable</b> et <b>fiable</b>.</p> <p>j'agis comme un <b>enfant de mon âge</b>;</p> <p>je <b>dénonce</b> les gestes qui ne respectent pas les valeurs de l'école;</p> <p>je <b>demande de l'aide</b> à un adulte;</p> <p>je <b>raconte fidèlement</b> à mes parents ce que je vis à l'école, afin que les adultes qui m'entourent puissent travailler en équipe et m'aider dans la recherche de solution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je <b>ne me sauve pas</b>;</li> <li>• je <b>ne grimpe pas</b> sur les structures ou le mobilier;</li> <li>• je suis de <b>bonne humeur</b> et j'ai une <b>attitude positive</b>;</li> <li>• je <b>transmets l'information</b> à mes parents le jour même;</li> <li>• je <b>fais confiance</b> aux intervenants</li> <li>• je ne me fais pas justice moi-même</li> <li>• je ne demande pas à quelqu'un d'autre de me faire justice</li> </ul>
<p>Jeux sur la cour et dans l'école</p>  <p><b>Sécurité</b></p>	<p>J'adopte une <b>attitude respectueuse</b> en tout temps;</p> <p>j'utilise un <b>langage approprié</b> en tout temps et avec tout le monde;</p> <p>je joue à des <b>jeux pacifiques</b> et <b>inclusifs</b>;</p> <p>je <b>prends soin</b> du matériel et des lieux.</p>	<p>Je ne brise pas le matériel, je ne joue pas à la lutte, je ne bouscule pas dans le rang, je ne frappe pas, je ne dis pas des «mots toilette» ni de sacres ou de mots à caractère sexuel. Je ne fais pas de tort volontairement à un ami, je n'envoie pas un ami faire un mauvais coup à ma place.</p>

## Je fais preuve d'**ENGAGEMENT**.

### À FAIRE

### DONC:

<p>Engagement</p> 	<p>Je <b>persévère</b> malgré les difficultés;</p> <p>j'<b>accepte</b> l'aide et <b>utilise</b> les outils qu'on me propose (récupération, aide pédagogique);</p> <p>j'arrive à <b>l'heure</b>;</p> <p>je fais mes <b>devoirs</b> et <b>j'étudie</b>;</p> <p>Je <b>fais le travail demandé</b> dans les temps demandés</p> <p>je donne mon <b>opinion</b>;</p> <p>je <b>réfléchis</b> et me <b>questionne</b> par rapport à moi-même, aux autres et face à l'avenir;</p> <p>je donne mes <b>idées</b>;</p> <p>je <b>participe</b> en classe;</p> <p>j'<b>aide</b> les autres;</p> <p>j'<b>écoute</b> ce qu'on m'enseigne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je n'empêche pas volontairement <b>l'enseignant d'ENSEIGNER</b>;</li> <li>• je n'empêche pas volontairement les élèves d'apprendre;</li> <li>• je ne nuis pas à mes propres apprentissages.</li> </ul> <div style="text-align: center;">  <p style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Je joue mon rôle</p> </div>
---	---	--

Si tu ne respectes pas le code de vie de l'école, nous interviendrons auprès de toi. Si la situation l'exige, une sanction éducative selon la **fréquence**, l'**intensité**, la **constance** et la **durée** du comportement pourrait être appliquée. Dans ce cas, la direction et /ou tes parents seront alors informés.

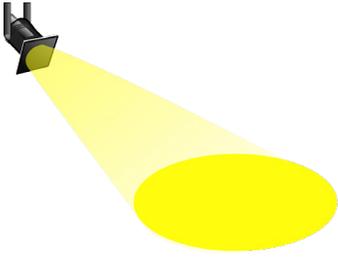
Voici des exemples de conséquences et de gestes de réparation que peuvent imposer les intervenants :

### Conséquences :

- ❖ Reprise de temps;
- ❖ retrait d'une activité;
- ❖ appel aux parents;
- ❖ récréation guidée;
- ❖ retrait de la récréation;
- ❖ travaux communautaires;
- ❖ interdiction de contact avec l'élève victime pour un temps déterminé;
- ❖ suspension interne ou externe;
- ❖ retrait de la zone à risque;
- ❖ rencontre avec la direction ou la technicienne en service de garde;
- ❖ présence requise à une journée pédagogique ou après l'école;
- ❖ rencontre de parent;
- ❖ travaux ou devoirs à domicile;
- ❖ toutes autres sanctions applicables en fonction de l'évènement.

### Exemples de geste de réparation :

- ❖ Je suis retiré du jeu et j'observe les bons comportements des autres joueurs (sous supervision);
- ❖ j'utilise ma récréation pour ramasser les papiers (avec des gants) dans la cour;
- ❖ je travaille pour l'école en compensation du matériel endommagé (réparation, nettoyage, rangement, etc.);
- ❖ je rédige une lettre d'excuse;
- ❖ je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et présente des excuses par dessin, message, etc. (possibilité de faire signer par les parents concernés);
- ❖ je nomme ou j'écris comment je me sentirais si quelqu'un m'avait fait la même chose;
- ❖ je prépare et présente une affiche des comportements positifs et attendus dans l'école;
- ❖ je rends service à l'adulte avec qui je n'ai pas bien collaboré;
- ❖ je bâtis un aide-mémoire afin de mieux m'organiser dans mes devoirs, mes travaux, etc.;
- ❖ j'explique (dessin, message) aux autres ce qu'est une participation active et respectueuse dans un groupe;
- ❖ je vais rencontrer les élèves que j'ai dérangés et leur présente des excuses;
- ❖ je rends service à l'élève avec qui je n'ai pas été gentil.



# Charte du bon spectateur

Je suis calme avant, pendant et après la représentation.

- Avant la sortie
  - Je m'habille chic pour l'occasion;
  - je suis ouvert et disponible à vivre positivement l'expérience;
  - j'arrive à l'heure;
  - je choisis une place **adéquate** et j'adopte une bonne posture d'écoute en respect des spectateurs qui m'entourent;
  - j'enlève mon chapeau;
  - je me lève si quelqu'un doit circuler dans la rangée;
  - lorsque le rideau ouvre et/ou que les lumières s'éteignent et/ou qu'un comédien parle, je garde le silence, car le spectacle commence.
  
- Pendant le spectacle
  - J'écoute attentivement avec mes yeux, mes oreilles et mon cœur;
  - je garde silence;
  - je me concentre sur la représentation;
  - je demeure assis convenablement;
  - je réagis en contrôle de moi-même;
  - je ne mange pas, ne bois pas pendant le spectacle;
  - je ne me lève pas, sauf s'il y a urgence;
  - je ne vais pas aux toilettes, sauf s'il y a urgence;
  - je ne dérange pas verbalement ou physiquement mes voisins;
  - si un spectateur me dérange, je l'avise discrètement (pas de chut!);
  - je ne fais pas de commentaire pendant la représentation;
  - je ne siffle pas, ne hue pas, ne crie pas;
  - j'assiste à toute la représentation que je l'apprécie ou non;
  - je n'ai pas de cellulaire ou autre objet distrayants;
  - je ne filme pas, ne photographie pas pendant la représentation;
  
- Après le spectacle
  - À la fin du spectacle, j'applaudis, peu importe mon appréciation;
  - si j'ai beaucoup aimé, je peux me lever pour applaudir et dire bravo sans faire d'autres sons;
  - je m'habille et je quitte la salle à la fin des applaudissements;
  - je respecte les indications de mon enseignante afin de revenir à l'école rapidement, car les autobus m'attendent.

*Cette charte a été développée avec les élèves par madame Suzanne Grondin, enseignante en art dramatique. Les items détaillés sont tout simplement les manifestations d'un bon spectateur, respectueux des comédiens, des autres spectateurs et de lui-même afin que tous vivent une expérience optimale de théâtre.*





ÉCOLE  
DES MOUSSAILLONS-  
ET-DE-LA-TRAVERSÉE

Centre de services  
scolaire des  
Grandes-Seigneuries  
Québec

## Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Approuvé par le conseil d'établissement le 9 juin 2021

Version abrégée

**VIOLENCE:** «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.\*

**INTIMIDATION:** «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.\*

\* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

### Nos enjeux prioritaires

- 1) Favoriser des échanges respectueux et exempts de violence entre les élèves
- 2) Sensibiliser tous les acteurs de l'école à collaborer et communiquer positivement ensemble.
- 3) S'approprier MOZAIK portail comme outil de consigne des traces des interventions en lien avec l'intimidation et la violence.

### Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Transmission du code de vie et des règles générales de l'école (agenda, site internet).
- Distribution de la version abrégée du plan de lutte.
- Communication école-famille (Mémo, courriel, téléphone, etc).

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous.

Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence, Explication des différents rôles dans ces situations aux élèves.

Sensibilisation auprès des membres du personnel, comment reconnaître une situation et intervenir sur la cour et en classe, avec le support des TES.

### Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Mesures de sécurité révisées et transmises aux parents par et le site internet de l'école.



Politique claire de l'école sur l'intimidation et la violence, promotion de la dénonciation auprès d'un adulte de confiance ou au bureau des TES .

Surveillance stratégique dans la cour d'école et dyades « TOUCH ».

En cas de situations exposées sur les réseaux sociaux, vous pouvez référer les personnes concernées à la direction d'école.

Les informations personnelles des familles concernées resteront confidentielles.

## Modalités pour déclarer un événement d'intimidation ou de violence

Confidentiel

- Élèves :** à un adulte de confiance  
(enseignant, direction, secrétaire, TES, éducatrice, surveillante, etc)
- Parents :** 514-380-8899 poste 4691 (Moussailons) ou 4701 (Traversée)  
<http://moijagis.com/> dans la section « parents »
- Personnel de l'école :** TES et direction

### Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la confidentialité tout au long du protocole

#### Situation d'intimidation ou de violence

#### Adulte ou élève qui sont informés de la situation: Dénoncer la situation selon les modalités établies.

Un adulte de l'école qui est témoin d'une situation d'intimidation ou de violence a la responsabilité d'intervenir pour que la situation cesse. L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

#### Réception de la plainte ou du signalement par la technicienne en éducation spécialisée

#### Évaluation sommaire de la situation et intervention : rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur

#### Assurer la sécurité immédiate de la victime

#### Consigner et transmettre au directeur, communication avec les parents des élèves directement impliqués :

(auteur, victime, témoin au besoin)

**Il appartient à la direction de déterminer s'il s'agit d'une situation de violence ou d'intimidation**

#### Mesures pour la victime :

Mise en place de mesures de soutien.  
Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation.  
Information au personnel de l'école pour une surveillance accrue et plan d'action auquel l'élève peut se référer en cas de besoin (adultes de confiance, communication avec les parents, intervention rapide)

#### Mesures pour l'auteur :

Mise en place de mesures de soutien, d'encadrement et application de sanctions disciplinaires adaptées. Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement de la part de l'auteur ou des auteurs. Information à tout le personnel.

#### Mesures pour les témoins :

Mesures de soutien et d'encadrement.  
Éduquer les témoins sur leur rôle.  
Sensibiliser.

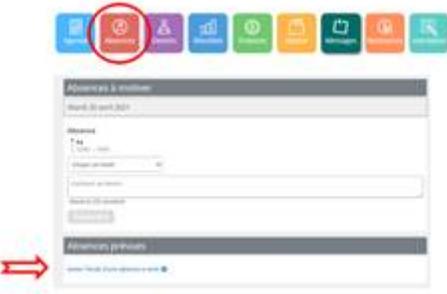
Assurer un **suivi** de la situation auprès de tous les acteurs : s'informer auprès des acteurs de leur évolution à des moments ciblés. 10

# RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

## 1.1 ABSENCES OU RETARDS – **obligatoire**

Nous demandons aux parents de toujours informer l'école des raisons de l'absence ou du retard de leur enfant.

Signaler l'absence par [Mozaïk-parents](#)  
Cliquer sur l'onglet Absence et compléter la section « Absence prévue »



OU

Édifice Moussaillons (répondeur) 514-380-8899, poste 4692	Édifice Traversée (répondeur) 514-380-8899, poste 4702
--	---

Si aucun avis n'a été reçu, les appels de vérification seront faits à la maison.  
L'élève en retard entre par la porte principale, se présente au secrétariat avec l'adulte qui l'accompagne et se présente pour retourner en classe.

## 1.2 RETARDS

Lorsqu'un enfant arrive en retard, celui-ci rate l'accueil du matin en classe et par le fait même, dérange l'enseignant et les élèves par son retard. Nous demandons votre collaboration afin de faciliter les apprentissages de tous. Après 3 retards, le tout sera référé à la direction et des sanctions pourraient s'appliquer. Si les retards deviennent une habitude, des mesures pourraient être prises afin de remédier à la situation.

## 1.3 DÉPARTS HÂTIFS OU EXCEPTIONNELS (Risque d'erreur)

Lorsqu'un enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, LE PARENT doit venir donner une note écrite à l'école ou écrire un courriel à l'école ou au SDG (voir adresses plus haut). Le parent doit se présenter et attendre son enfant **au secrétariat**.

*Lorsque vous modifiez les habitudes de transport, de dîner de votre enfant ou de fréquentation du service de garde, s'il vous plaît, ne jamais laisser ce message sur le répondeur de l'école. Seuls les billets écrits ou un courriel (avant 10 h) du parent sont acceptés.*

Si votre enfant doit quitter l'école plus tôt lors d'activités spéciales ou à la veille d'un congé, nous vous demandons de le faire à 10h, par respect pour l'animation des activités et le plaisir de ceux qui la vivent.

## **1.4 CHANGEMENT À L'HORAIRE LE MIDI**

Pour assurer une surveillance adéquate des enfants, nous demandons aux parents de nous aviser par écrit avec un délai de 24 heures dans les cas suivants :

- Si un enfant doit s'absenter du service de garde pour la période du dîner;
- S'il doit partir seul à une heure déterminée (feuille d'autorisation).
- Pour tout changement à la réservation de base de votre contrat (changement de journée, départ ou non en autobus, marcheurs, etc, à la facturation du mois suivant)

## **1.5 VISITEURS ET BÉNÉVOLES**

Pour des raisons de sécurité, les personnes non employées par l'école ne peuvent circuler dans l'école sans autorisation. Dès votre arrivée, présentez-vous au secrétariat et nous communiquerons avec la personne concernée. Les bénévoles recevront une cocarde de l'école et devront la porter à chacune de leurs visites.

## **1.6 RÉCRÉATIONS**

Lorsqu'il pleut et par très grand froid, la récréation se prend dans les classes. Les parents sont responsables d'habiller leur enfant en fonction de la température. Veuillez noter que l'établissement fait de nombreux rappels aux enfants, mais ne peut assurer de suivis individualisés.

## **1.7 OBJETS DE LA MAISON**

Vos enfants n'apportent à l'école que les articles nécessaires à leur travail, donc aucun objet de la maison n'est permis. De plus, il est interdit d'avoir à vue (ou au son) un téléphone cellulaire ou tout appareil qui peut filmer, enregistrer ou prendre des photos (sauf à des fins pédagogiques) afin d'assurer le respect à la vie privée des personnes qui fréquentent l'école.

En cas de manquement, l'élève doit simplement remettre, en toute collaboration, l'appareil électronique ou accessoire au membre du personnel qui le lui demande. En cas de récidive, des conséquences seront données. L'école n'est pas responsable de tout objet volé, brisé ou perdu et ne fera aucune intervention en ce sens.

Il peut arriver que certains objets soient exceptionnellement autorisés à des fins pédagogiques ou récréatives. Cette information parvient aux parents par un membre du personnel. Le tout demeure à la discrétion des parents.

N. B. il peut arriver que certains objets ne soient pas admis dans l'autobus. Dans ce cas, les parents doivent en assurer le transport (ex. : bâton de hockey).

## **1.8 OBJETS PERDUS ET TROUVÉS**

On demande aux parents d'identifier les vêtements, les sacs d'école et les fournitures scolaires. Les objets perdus sont accessibles au rez-de-chaussée de chaque édifice. Nous les exposerons plusieurs fois par année et vous en informerons par l'Info-parents. Les objets non réclamés seront envoyés à une œuvre de charité.

## 1.9 RESPONSABILITÉ CIVILE, DOMMAGES CORPORELS ET MATÉRIELS

Il importe que vos enfants soient protégés en cas d'accident, soit par vos assurances personnelles ou par un plan d'assurance scolaire qu'offrent, à peu de frais, diverses compagnies d'assurance.

Bien que plusieurs intervenants de l'école maîtrisent la base des premiers soins, il est possible que votre enfant soit transporté en ambulance en cas d'urgence. La facture découlant de ce service est aux frais des parents.

## 1.10 MATÉRIEL DE L'ÉCOLE

Livre : Si l'élève perd ou endommage un livre, les parents seront facturés pour le coût du remplacement. Il se pourrait que l'élève perde son droit d'apporter des livres de bibliothèque à la maison tant que la situation n'est pas rétablie.

*\*Le livre remboursé appartiendra à l'élève.*

Matériel: Le matériel abîmé par un élève peut être facturé aux parents (vandalisme).

## 1.11 URGENCES ET INTEMPÉRIES

Dans les cas d'intempéries majeures (tempête, verglas...) qui débutent durant la nuit, la Commission scolaire diffuse l'information via les plateformes suivantes :

<http://moussaillons.csdgs.qc.ca>    [www.csdgs.qc.ca](http://www.csdgs.qc.ca)    514-380-8899 (message enregistré)  
TVA Salut bonjour!



Centre de services scolaire des Grandes Seigneuries

## 1.12 EXEMPTION DE COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour toute exemption à un cours d'éducation physique, un billet des parents est requis. Mais pour une exemption prolongée, un billet du médecin est exigé.

## 1.13 VÊTEMENTS ET CHAUSSURES APPROPRIÉES AUX ACTIVITÉS ET À LA SAISON

Les élèves doivent être chaussés et vêtus adéquatement (pour la saison, pour marcher, courir, etc). Si le personnel juge que ce n'est pas le cas, l'élève peut se voir refuser une activité. **Lors des changements de saison**, les enfants devront porter les vêtements avec lesquels les parents les ont envoyés le matin. En bas de 15 degrés, il n'est pas permis de retirer manteau et chandail. L'élève doit s'assurer de changer de chaussures ou bottes en entrant dans l'école afin de garder les lieux propres, comme il le ferait dans sa propre maison. Les élèves doivent être obligatoirement chaussés dans l'école.

## 1.14 VACANCES

La présence de votre enfant est requise tout au long de l'année. Si toutefois celui-ci devait s'absenter, il est de sa responsabilité de reprendre les notions vues en son absence et d'assister aux récupérations. L'enseignante ne préparera aucun travail supplémentaire. Afin de ne pas pénaliser ses coéquipiers, votre enfant pourrait être placé seul pour certains travaux. Votre enfant est en évaluation constante. Son absence pourrait avoir une incidence sur ses résultats scolaires.

## 1.15 ABSENCES RÉPÉTITIVES (SPORT)

Le MEQ ne cautionne pas les programmes de sport-études au primaire, essentiellement pour assurer la réussite éducative des élèves, mais aussi dans le respect du développement global des élèves. L'école n'est pas tenue de faire des aménagements d'horaire ou de travaux ou évaluations. Votre enfant est en évaluation constante. Son absence pourrait avoir une incidence sur ses résultats scolaires.

## 1.16 TRANSPORT ACTIF (Vélo, trottinette, planche à roulettes, patins, etc.)

Les vélos doivent être verrouillés aux supports prévus à cet effet. Les élèves doivent se déplacer à pied sur la cour de récréation, au débarcadère d'autobus et aux débarcadères de voitures (donc, marcher à côté du vélo, tenir la trottinette dans les mains, etc.). Il est possible que ces objets ne soient pas autorisés sur les étages (casiers) et que ceux-ci soient rangés dans un endroit précis. L'école n'est pas responsable de tout objet volé, brisé ou perdu et ne fera aucune intervention en ce sens.



## RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

### TRANSPORT – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

#### Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance) car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
3. Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin.
4. Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus.
5. Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
6. Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents.
7. Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
8. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
9. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
11. Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes.
12. Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
13. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
14. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
15. Je dois, sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

**Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.**

**Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.**

Nombre d'avis « mineur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	
1	Aucune suspension
2	Aucune suspension
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéterminée

Nombre d'avis « majeur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Physique Verbal Lance objets Touche aux mécanismes de l'autobus Destruction du matériel Autre comportement majeur	
1	5 jours
2 et plus	A déterminer

**Places disponibles :** Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire. Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_  
Élève Parent ou tuteur

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet de la CSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le [www.csdgs.qc.ca/transport](http://www.csdgs.qc.ca/transport).  
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel [transport@csdgs.qc.ca](mailto:transport@csdgs.qc.ca).

 **Contrôle**

**Imprévu**

**Nouveauté**

 **EGO**



Tiré du livre PAR AMOUR DU STRESS de Sonia Lupien, Ph. D.

À l'école des Moussaillons-et-de-la-Traversée, on gère notre stress!  
Nous portons une attention particulière aux raisons qui causent ce stress afin de l'enrayer :

« Est-ce que je sens que je n'ai pas le contrôle? »  
*Expliquez-moi...*

« Un imprévu?? Je ne sais pas quoi faire! »  
*Rassurez-moi...*

« C'est nouveau ça?? »  
*Prévenez-moi...*

« Je vais avoir l'air de quoi si j'essaie et que je ne réussis pas du premier coup? Mon égo est menacé! »  
*Accompagnez-moi...*

**Quatre lettres à se rappeler : C-I-N-É !**

# DIRE

## Qu'est-ce que le programme DIRE ?

Il s'agit d'un programme de prévention à la violence et l'intimidation par l'enseignement des habiletés sociales qui utilise la littérature jeunesse. Des plans de leçons sont conçus pour accompagner les enseignants et les intervenants dans les activités. Elles sont regroupées par niveau de préscolaire à la 6e année :

- D** : Demande de l'aide
- I** : Ignorer
- R** : Reculer
- E** : En parler

Nous avons commencé doucement l'implantation du programme au printemps 2021. Étant donné les impacts positifs auprès des élèves, nous reconduisons le programme pour toute l'année 2021-2022. <https://witsprogram.ca/dire/pdfs/ecoles/brochure-programme-dire.pdf>

## PROGRAMME STRESS & ANXIÉTÉ

Ce projet propose une réponse constructive à l'insécurité observée chez les élèves du primaire. Il vise à rallier les directions, le personnel, les parents et les élèves dans des efforts concertés pour développer un pouvoir d'agir efficace devant cette réalité tellement humaine qu'est l'anxiété.

L'insécurité des élèves peut se manifester quotidiennement pour de multiples raisons rendant ainsi les enfants non disponibles aux apprentissages proposés par les enseignants.

Pour plus d'informations, visitez le site internet [www.lesmoussaillons@csdqs.qc.ca](http://www.lesmoussaillons@csdqs.qc.ca) dans l'onglet Stress et anxiété.



Juillet 2021

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Août 2021

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre 2021

D	L	M	M	J	V	S
		1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4	
5	6	7 <sup>4</sup>	8 <sup>5</sup>	9 <sup>1</sup>	10 <sup>2</sup>	11
12	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4</sup>	15 <sup>5</sup>	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18
19	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23 <sup>1</sup>	24	25
26	27 <sup>2</sup>	28 <sup>3</sup>	29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>		

Octobre 2021

D	L	M	M	J	V	S
					1 <sup>1</sup>	2
3	4 <sup>2</sup>	5 <sup>3</sup>	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8 <sup>1</sup>	9
10	11	12 <sup>2</sup>	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4</sup>	15 <sup>5</sup>	16
17	18 <sup>1</sup>	19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23
24	25 <sup>1</sup>	26 <sup>2</sup>	27 <sup>3</sup>	28 <sup>4</sup>	29 <sup>5</sup>	30
31						

Novembre 2021

D	L	M	M	J	V	S
	1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>	6
7	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12	13
14	15 <sup>5</sup>	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>	19	20
21	22 <sup>4</sup>	23 <sup>5</sup>	24 <sup>1</sup>	25 <sup>2</sup>	26 <sup>3</sup>	27
28	29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>				

Décembre 2021

D	L	M	M	J	V	S
		1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4	
5	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11
12	13 <sup>4</sup>	14 <sup>5</sup>	15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18
19	20 <sup>4</sup>	21 <sup>5</sup>	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Janvier 2022

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6 <sup>1</sup>	7 <sup>2</sup>	8
9	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12 <sup>5</sup>	13 <sup>1</sup>	14 <sup>2</sup>	15
16	17 <sup>3</sup>	18 <sup>4</sup>	19 <sup>5</sup>	20 <sup>1</sup>	21 <sup>2</sup>	22
23	24 <sup>3</sup>	25 <sup>4</sup>	26 <sup>5</sup>	27 <sup>1</sup>	28 <sup>2</sup>	29
30	31 <sup>3</sup>					

Février 2022

D	L	M	M	J	V	S
		1 <sup>4</sup>	2 <sup>5</sup>	3 <sup>1</sup>	4 <sup>2</sup>	5
6	7 <sup>3</sup>	8 <sup>4</sup>	9 <sup>5</sup>	10 <sup>1</sup>	11	12
13	14 <sup>2</sup>	15 <sup>3</sup>	16 <sup>4</sup>	17 <sup>5</sup>	18 <sup>1</sup>	19
20	21 <sup>2</sup>	22 <sup>3</sup>	23 <sup>4</sup>	24 <sup>5</sup>	25 <sup>1</sup>	26
27	28					

Mars 2022

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7 <sup>2</sup>	8 <sup>3</sup>	9 <sup>4</sup>	10 <sup>5</sup>	11 <sup>1</sup>	12
13	14 <sup>2</sup>	15 <sup>3</sup>	16 <sup>4</sup>	17 <sup>5</sup>	18	19
20	21 <sup>1</sup>	22 <sup>2</sup>	23 <sup>3</sup>	24 <sup>4</sup>	25 <sup>5</sup>	26
27	28	29 <sup>1</sup>	30 <sup>2</sup>	31 <sup>3</sup>		

Avril 2022

D	L	M	M	J	V	S
					1 <sup>4</sup>	2
3	4 <sup>5</sup>	5 <sup>1</sup>	6 <sup>2</sup>	7 <sup>3</sup>	8 <sup>4</sup>	9
10	11 <sup>5</sup>	12 <sup>1</sup>	13 <sup>2</sup>	14 <sup>3</sup>	15	16
17	18	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21 <sup>1</sup>	22 <sup>2</sup>	23
24	25 <sup>3</sup>	26 <sup>4</sup>	27 <sup>5</sup>	28 <sup>1</sup>	29	30

Mai 2022

D	L	M	M	J	V	S
1	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>	6 <sup>1</sup>	7
8	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12 <sup>5</sup>	13	14
15	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21
22	23	24 <sup>1</sup>	25 <sup>2</sup>	26 <sup>3</sup>	27 <sup>4</sup>	28
29	30 <sup>5</sup>	31 <sup>1</sup>				

Juin 2022

D	L	M	M	J	V	S
		1 <sup>2</sup>	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>	4	
5	6 <sup>5</sup>	7 <sup>1</sup>	8 <sup>2</sup>	9 <sup>3</sup>	10 <sup>4</sup>	11
12	13 <sup>5</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>	16 <sup>3</sup>	17 <sup>4</sup>	18
19	20 <sup>5</sup>	21 <sup>1</sup>	22 <sup>2</sup>	23 <sup>3</sup>	24	25
26	27	28	29	30		

Sommaire

	Journées de classes	180
	Journées pédagogiques fixes	15
	Congés	17
	Semaine de relâche	5
	Journées pédagogiques conditionnelles	2
	Journée pédagogique bassin	22-oct-21
	Journées pédagogiques école	28 janv 22 et 20 mai 22

Premier jour de classe: 01-sept-21

Dernier jour de classe: 23-juin-22

**Photos scolaires : 21 octobre 2021**

---

## ENCADREMENT LÉGAL POUR LES CAPSULES VIDÉO DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

---

### DROIT À L'IMAGE

Il est important de respecter les règles relatives au droit à l'image lorsque des capsules vidéo sont créées via des visioconférences, que ce soit à l'aide de TEAMS ou de toute autre plateforme. Lorsque l'image et/ou la voix des participants, élèves et autres sont captées ou enregistrées, le consentement écrit de chacun est obligatoire. Le nom, l'image et la voix d'une personne sont des renseignements personnels protégés et leur captation, utilisation ou diffusion, doit être autorisée.

### CONSENTEMENT

#### OUI, JE COMPRENDS ET J'AUTORISE

que l'image et la voix de mon enfant \_\_\_\_\_ soient **captées, enregistrées et diffusées**, dans le cadre de capsules vidéo créées par son enseignant(e) \_\_\_\_\_, à l'aide de TEAMS ou de toute autre plateforme, dans le cadre de l'enseignement à distance, en sachant que ces capsules pourraient être utilisées par l'école et diffusées sur le site Web de l'école de mon enfant.

### DROIT D'AUTEUR

Les capsules vidéo produites dans le cadre de l'enseignement à distance sont protégées par le droit d'auteur, par le droit à la propriété intellectuelle ainsi que par le droit à l'image, et ce, sans égard à la plateforme utilisée. Il est strictement interdit de copier, de distribuer, de reproduire, de sauvegarder ou de modifier ces capsules. Toute contravention à ces conditions d'utilisation pourra faire l'objet de sanction(s) par le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

\_\_\_\_\_  
Prénom et Nom du détenteur de l'autorité parentale  
(Écrire en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du détenteur de l'autorité parentale

\_\_\_\_\_  
Date

\* Remerciements au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs pour certains libellés utilisés.

AUTORISATION DE PRISE ET D'UTILISATION DE PHOTOS/VIDÉOS  
EN VUE DE LA PUBLICATION OU DE LA DIFFUSION DANS LES MÉDIAS OU SUR INTERNET  
2021-2022

**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Niveau scolaire : \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement : École des Moussaillons-et-de-La-Traversée

La direction de l'école et le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) désirent obtenir votre consentement pour prendre et publier des photos/vidéos de votre enfant dans le cadre de sorties éducatives, d'activités scolaires ou parascolaires, de projets de classes, etc., et ce, durant **l'année scolaire 2021-2022**. Ces photos/vidéos pourraient être utilisées à des fins promotionnelles ou d'information et être publiées :

- Dans les publications de l'école (exemples : babillard, communiqués, album de fin d'année, etc.) ainsi que sur le site Web de l'école et autres réseaux sociaux utilisés par l'école (Facebook, YouTube, etc.).
- Dans les publications du CSSDGS (exemples : journal interne, rapport annuel, brochures, communiqués de presse, etc.) ainsi que sur le site Web, la page Facebook, la chaîne YouTube et autres réseaux sociaux utilisés par le CSSDGS.
- Dans les médias écrits ainsi que sur les sites Web, les pages Facebook, les fils Twitter et autres réseaux sociaux utilisés par les médias.

**Oui, j'autorise que des photos/vidéos de mon enfant soient prises** en sachant qu'elles pourraient être utilisées dans les publications de l'école et du CSSDGS ainsi que sur Internet et dans les médias, comme mentionné plus haut.

**Non, je n'autorise pas que des photos/vidéos de mon enfant soient prises ni publiées.**

Par la présente, je déclare avoir lu et compris l'information ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Prénom et Nom du détenteur de l'autorité parentale  
(Écrire en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du détenteur de l'autorité parentale

\_\_\_\_\_  
Date

## Code de conduite numérique 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles

- J'utilise des mots qui sont **polis et gentils** : je ne dis pas de méchancetés.
- Je n'intimide pas et je suis respectueux avec tout le monde.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.
- Je ne donne pas mon ou mes mots de passe et tout ce qui me concerne.
- Je ne donne pas mon nom, je ne parle pas de moi et je ne montre pas de photos de moi aux gens que je ne connais pas.
- Je communique avec mon enseignant à l'aide des outils fournis par l'école.
- Je respecte les droits d'auteur. Je dis d'où proviennent les textes, les photos, les images et la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je respecte les documents des autres.
  - Je ne les modifie pas.
  - Je ne les copie pas.
  - Je ne les détruis pas.
- Pour mettre ma **photo** ou celle d'un autre, je dois demander à mes parents ou aux parents de l'autre.
- Si je prends une photo ou une vidéo d'un adulte ou que je l'enregistre, je lui demande son autorisation.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

## **Code de conduite numérique**

### **Primaire, 3e cycle - Secondaire**

- ▶ J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- ▶ Je comprends que :
- ▶ Le harcèlement sous toutes ses formes est interdit ;
- ▶ La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques est interdit;
- ▶ La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc. est interdit.
- ▶ Je prends soin du matériel que j'utilise
- ▶ Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ou illégales ;
- ▶ Je ne modifie ni ne détruit les logiciels ou les données d'autrui ;
- ▶ Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- ▶ Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- ▶ Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres. Je ne transmets pas de photos, de vidéos ou d'enregistrements audio.
- ▶ Je communique avec mon enseignant en utilisant l'environnement numérique d'apprentissage (courriel, Microsoft Teams, etc.) fourni par le Centre de services scolaire.
- ▶ Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux.
- ▶ Je respecte les documents déposés dans un environnement collaboratif par un enseignant, un autre élève ou tout autre personne du Centre de services scolaire.
- ▶ Je ne modifie/supprime/altère/approprié pas le contenu des documents collaboratifs.
- ▶ Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.
- ▶ Je ne publie pas des renseignements personnels, des photos, des vidéos et des enregistrements audios sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.
- ▶ Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.